



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

I. LAFITTE-VIGORDANE Route de Carbonne 17 logements locatifs 12 PLUS et 5 PLAI - 2ème passage

Objet :

Présentation du bilan actualisé à la suite de :

- La réévaluation du coût construction
- La modification de la classe de tension (classe 3 à 4) modifiant le montant des subventions et marges locales afférentes
- La suppression du PHB 2.0 non reconduit
- L'intégration des subventions et prêts Action Logement

Cette proposition de note est établie concomitamment à une demande de subventions exceptionnelles auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. En effet, cette opération est la première opération de logements sociaux à s'établir sur le territoire de la commune de Lafitte Vigordane.

Rappel :

L'EPFO a acquis une parcelle dans une opération d'aménagement réalisée par Nexity foncier. La commune et l'EPFO ont sollicité l'OPH 31 pour la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux. Cette parcelle présente une surface de 1625 m² et permet de développer 939 m² de Surface de Plancher, soit 17 logements (9 T2 et 8 T3).

L'EPFO propose de céder à l'OPH 31 cette parcelle après application de leur décote foncière. Cette opération se situe en entrée de ville et à proximité immédiate du macro-lot sur lequel la commune porte l'implantation de commerces et de services. Il s'agit de la première opération de logements sociaux de la commune.

Afin de compenser le faible niveau de subvention de cette opération, nous avons sollicité le CD31 dans le but d'obtenir une subvention exceptionnelle d'un montant de 104 000€.

L'opération est en cours d'études et le dossier de Consultation des Entreprises est en cours de finalisation.

1. Le programme :

Le projet envisagé porte sur la réalisation d'un programme de 17 logements locatifs sociaux (9 T2 et 8 T3) financés en PLAI-R(5) et PLUS(12) pour une Surface de Plancher de 939 m². Chaque logement dispose d'une place de stationnement aérien.

Le prix d'acquisition ressort à 70€/m² SP.

Les délais de réalisation seraient les suivants :

- Promesse de vente : Juin 2021
- Obtention Permis de Construire purgé : Août 2022
- Bureau EPF pour acter cession OPH 31 : Fin 2022
- OS : 1^{er} trimestre 2023
- Livraison : 3^{ème} trimestre 2024

Plans de financement prévisionnels des logements locatifs :

Plan de financement prévisionnel des logements PLUS :

Le programme prévisionnel développe 651.90 m² SHAB et 671.30 m² SU, pour un total de 12 logements (4 T2, 8 T3).

Tous les logements ont un stationnement aérien.

Le prix de revient prévisionnel s'établit à **1 463 906 € TTC** (TVA à 10 %).

Les financements se décomposent en :

Subvention Région	18 000 €
Subvention CD31	36 000 €
Subvention Action Logement	9 000 €
Prêt PLUS foncier	218 448 €
Prêt PLUS construction	559 535 €
Prêt Action Logement	52 000 €
Fonds propres	570 923 €

Plan de financement prévisionnel des PLAI-R :

Le programme prévisionnel développe 211.70 m² SHAB et 223.53 m² SU, pour un total de 5 logements (5 T2). Tous les logements ont un stationnement aérien.

Le prix de revient prévisionnel s'établit à **487 442 € TTC** (TVA à 5,5%).

Les financements se décomposent en :

Subvention Etat PLAI	25 000 €
Subvention Région	17 500 €
Subvention CD31	25 000 €
Subvention Action Logement	7 500 €
Prêt PLAI Foncier	72 737 €
Prêt PLAI Construction	149 603 €
Fonds propres	190 102 €

L'équilibre de l'opération fait ressortir un besoin en fonds propres de 39 %. L'obtention de la subvention exceptionnelle du CD31 permettrait d'abaisser le besoin en fonds propres à 34%.

Données d'Exploitation (valeur février 2020) :

PLUS :

Le loyer prévisionnel est fixé à **6.38 €/m²** surface utile pour les PLUS.

Le plafond des places de stationnements aérien est fixé à **25 €**.

Le plafond des loyers accessoires est fixé à **55 €**.

Le loyer mensuel moyen, hors charges et hors loyer accessoire du type 3 (surface utile moyenne = 66 m²), ressort à 421 € pour un logement PLUS.

PLAI-R:

Le loyer prévisionnel est fixé à **5.65 €/m²** surface utile pour les PLAI-R.

Le plafond des places de stationnements aériens est fixé à **20 €**.

Le plafond des loyers accessoires est fixé à **30 €**.

Le loyer mensuel moyen, hors charges et hors loyer accessoire du type 3 (surface utile moyenne = 66 m²), ressort à 373 € pour un logement PLAI-R.

Ceci exposé, Mesdames et Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Sous condition d'acception de la subvention exceptionnelle par le Conseil Départemental, le Conseil d'Administration pourra mandater M. Thierry BESANCON, Directeur Général, avec faculté d'agir ou par délégation, pour effectuer toutes démarches et signer tout acte en ce sens et à engager l'opération.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANCON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANCON

PJ :
Plan de Situation
Bilan d'exploitation logement PLUS/PLAI-R

PLAN DE SITUATION



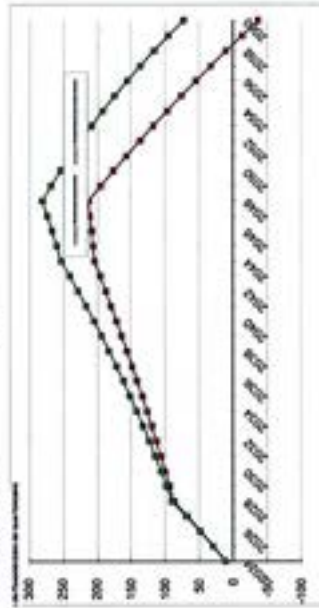
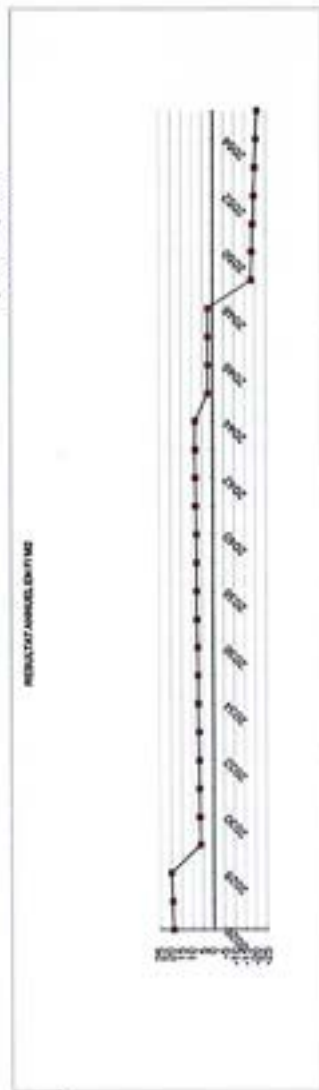
• **SALES** • **THE** **AND** **STOCK**

Date de Mise à Jour	Frais et Modifications

Classer le tableau d'amortissement des titres correspondant aux critères sélectionnés.

[illegible]

COTIZACION DE MATERIALES										COTIZACION DE MANO DE OBRA										COTIZACION DE EQUIPOS										COTIZACION DE HERRAMIENTAS										COTIZACION DE SUMINISTROS										COTIZACION DE OTRAS GASTAS									
ITEM	DESCRIPCION	UNIDAD	CANTIDAD	PRECIO UNITARIO	TOTAL	ITEM	DESCRIPCION	UNIDAD	CANTIDAD	PRECIO UNITARIO	TOTAL	ITEM	DESCRIPCION	UNIDAD	CANTIDAD	PRECIO UNITARIO	TOTAL	ITEM	DESCRIPCION	UNIDAD	CANTIDAD	PRECIO UNITARIO	TOTAL	ITEM	DESCRIPCION	UNIDAD	CANTIDAD	PRECIO UNITARIO	TOTAL	ITEM	DESCRIPCION	UNIDAD	CANTIDAD	PRECIO UNITARIO	TOTAL																								
PROYECTO: RECONSTRUCCION DE LA CARRETERA DE LA ZONA DE LA Z																																																											

[illegible]



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER.

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

II. Martres Tolosane 43 avenue de la gare - acquisition de 20 logts en VEFA à NOVILIS - 14 PLUS et 6 PLAI-R ANNULE ET REMPLACE la délibération du 24 mai 2022

La présente note a pour objet l'actualisation du projet à la suite des modifications du permis de construire .

1) Le programme :

Le projet global de NOVILIS développe après les modifications engendrées par l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France, 20 logements (14 logements collectifs et 6 maisons individuelles).

Il est proposé de faire l'acquisition en VEFA de ces 20 logements (10 T2 collectifs, 4 T3 collectifs, 5 Maisons T4 et 1 Maison T5) d'une surface habitable (SHAB) globale d'environ 1213 m².

14 logements seront financés en PLUS (4 T2, 4 T3, 5 T4 et 1 T5), et 6 en PLAI-R (6 T2) l'ensemble représentant environ 2 237m² de surface utile.

Chaque logement collectif bénéficiera d'une place de stationnement aérien et chaque logement individuel d'un stationnement individuel fermé et d'un stationnement aérien. Tous les logements bénéficieront d'un espace extérieur (balcon ou jardin).

Les logements seront certifiés NF Habitat et répondront au Bbio RE2020 -5% OU Cepnr (RE2020-5%) OU Cep (RE2020)-5%.

Le prix d'acquisition est de **1850 €HT/m² SHAB**, soit 2 362 158 € HT environ pour 1213 m² SHAB environ.

2) Le calendrier :

- Signature du contrat de réservation : Novembre 2022
- Signature de l'acte : 1^{er} trimestre 2023
- Livraison des logements : 2^{er} trimestre 2024

3) Plans de financements prévisionnels :

Le modèle économique de l'opération répond à la catégorie 1.

Plan de financement prévisionnel du PLUS :

Le programme prévisionnel prévoit 18 logements (4 T2, 4 T3, 5 T4 et 1 T5).

Stationnements : 1 place en aérien par logement.

Le prix de revient prévisionnel s'établit à 2 100 276 € TTC (TVA à 10 %).

Les financements se décomposent en :

Subvention Région	7 000 €
Subvention CD31	105 000€
Subvention Action Logement	10 500 €
Prêt PLUS Foncier	378 928 €
Prêt PLUS Construction	1 031 773 €
Fonds propres	567 075 €

Plan de financement prévisionnel du PLAI-R :

Le programme prévisionnel prévoit 6 logements (6 T2).

Stationnements : 1 place en aérien par logement.

Le prix de revient prévisionnel s'établit à 615 526 € TTC (TVA à 5.5 %).

Les financements se décomposent en :

Subvention Etat	32 400 €
Subvention Région	12 000 €
Subvention CD31	90 000 €
Subvention Action Logement	9 000 €

Prêt PLAI-R Foncier	111 052 €
Prêt PLAI-R Construction	194 882 €
Fonds propres	166 192 €

Le niveau de Fonds Propres Effectifs investis, représente 27 % du montant d'investissement TTC (TVA à 5,5% pour le PLAI et à 10% pour le PLUS).

4) Données d'Exploitation (valeur février 2022) :

PLUS et PLUS+:

Le loyer prévisionnel est fixé à **6,30 €/m²** surface utile en PLUS.
Le loyer prévisionnel est fixé à **8,38 €/m²** surface utile en PLUS+.
Le loyer accessoire pour une place en aérien : **20 €**.
Le loyer accessoire pour un garage : **40 €**.
Le loyer accessoire pour un jardin : **15 €**.
Le plafond des loyers accessoires : **55 €**.

Le loyer mensuel moyen, hors charges et hors loyer accessoire du type 3 (surface utile moyenne = 66 m²), ressort à **416 €** pour un logement en PLUS et à **533 €** pour un logement en PLUS+.

PLAI-R:

Le loyer prévisionnel est fixé à **5,59 €/m²** surface utile pour le PLAI-R.
Le loyer accessoire pour une place en aérien : **20 €**.
Le loyer accessoire pour le jardin : **12 €**.
Le plafond des loyers accessoires : **30 €**.

Le loyer mensuel moyen, hors charges et hors loyer accessoire du type 3 (surface utile moyenne = 66 m²), ressort à **369 €** pour un logement PLAI-R.

Ceci exposé, Mesdames et Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

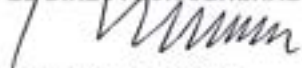
Article1 :

Il est demandé au Conseil d'Administration de mandater M. Thierry BESANCON, Directeur Général, avec faculté d'agir ou par délégation, pour effectuer toutes démarches et signer tout actes en ce sens et à engager l'opération.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

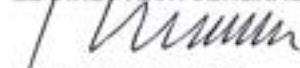


Thierry BESANCON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31



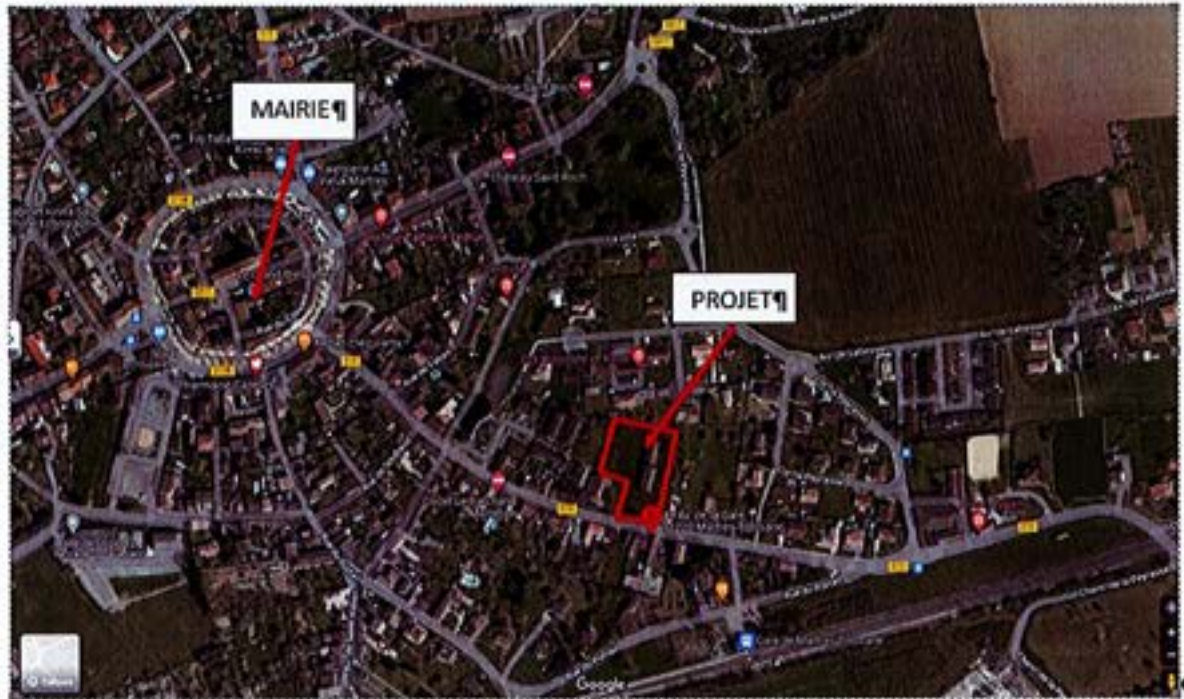
Thierry BESANCON

PJ :

Plan de situation

Plan de masse

Bilan d'exploitation



16 Deliberations CA du 2022-10-26

Order de Miss à Jour	Evènement & Modifications

Générer le tableau d'autoévaluation Bessier
correspondant aux critères sélectionnés

[illegible]

0.7		0.8		0.9		1.0		1.1		1.2		1.3		1.4		1.5		1.6		1.7		1.8		1.9		2.0		2.1		2.2		2.3		2.4		2.5		2.6		2.7		2.8		2.9		3.0		3.1		3.2		3.3		3.4		3.5		3.6		3.7		3.8		3.9		4.0		4.1		4.2		4.3		4.4		4.5		4.6		4.7		4.8		4.9		5.0		5.1		5.2		5.3		5.4		5.5		5.6		5.7		5.8		5.9		6.0		6.1		6.2		6.3		6.4		6.5		6.6		6.7		6.8		6.9		7.0		7.1		7.2		7.3		7.4		7.5		7.6		7.7		7.8		7.9		8.0		8.1		8.2		8.3		8.4		8.5		8.6		8.7		8.8		8.9		9.0		9.1		9.2		9.3		9.4		9.5		9.6		9.7		9.8		9.9		10.0	
0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	8.0	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	9.0	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8	9.9	10.0																																																																																														

0.7		0.8		0.9		1.0		1.1		1.2		1.3		1.4		1.5		1.6		1.7		1.8		1.9		2.0		2.1		2.2		2.3		2.4		2.5		2.6		2.7		2.8		2.9		3.0		3.1		3.2		3.3		3.4		3.5		3.6		3.7		3.8		3.9		4.0		4.1		4.2		4.3		4.4		4.5		4.6		4.7		4.8		4.9		5.0		5.1		5.2		5.3		5.4		5.5		5.6		5.7		5.8		5.9		6.0		6.1		6.2		6.3		6.4		6.5		6.6		6.7		6.8		6.9		7.0		7.1		7.2		7.3		7.4		7.5		7.6		7.7		7.8		7.9		8.0		8.1		8.2		8.3		8.4		8.5		8.6		8.7		8.8		8.9		9.0		9.1		9.2		9.3		9.4		9.5		9.6		9.7		9.8		9.9		10.0	
0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	8.0	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	9.0	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8	9.9	10.0																																																																																														

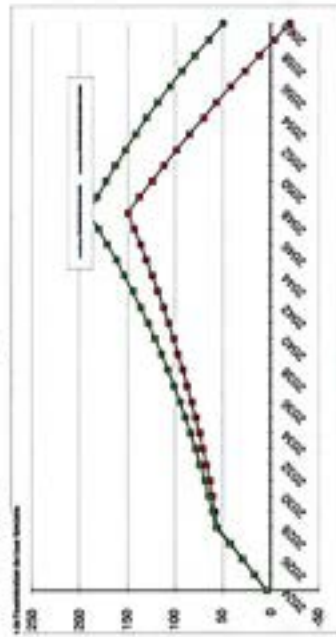
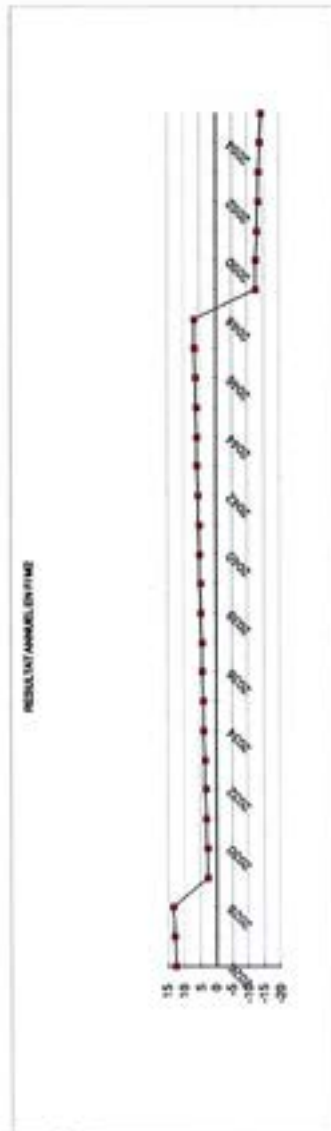
0.7		0.8		0.9		1.0		1.1		1.2		1.3		1.4		1.5		1.6		1.7		1.8		1.9		2.0		2.1		2.2		2.3		2.4		2.5		2.6		2.7		2.8		2.9		3.0		3.1		3.2		3.3		3.4		3.5		3.6		3.7		3.8		3.9		4.0		4.1		4.2		4.3		4.4		4.5		4.6		4.7		4.8		4.9		5.0		5.1		5.2		5.3		5.4		5.5		5.6		5.7		5.8		5.9		6.0		6.1		6.2		6.3		6.4		6.5		6.6		6.7		6.8		6.9		7.0		7.1		7.2		7.3		7.4		7.5		7.6		7.7		7.8		7.9		8.0		8.1		8.2		8.3		8.4		8.5		8.6		8.7		8.8		8.9		9.0		9.1		9.2		9.3		9.4		9.5		9.6		9.7		9.8		9.9		10.0	
0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	8.0	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	9.0	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8	9.9	10.0																																																																																														

0.7		0.8		0.9		1.0		1.1		1.2		1.3		1.4		1.5		1.6		1.7		1.8		1.9		2.0		2.1		2.2		2.3		2.4		2.5		2.6		2.7		2.8		2.9		3.0		3.1		3.2		3.3		3.4		3.5		3.6		3.7		3.8		3.9		4.0		4.1		4.2		4.3		4.4		4.5		4.6		4.7		4.8		4.9		5.0		5.1		5.2		5.3		5.4		5.5		5.6		5.7		5.8		5.9		6.0		6.1		6.2		6.3		6.4		6.5		6.6		6.7		6.8		6.9		7.0		7.1		7.2		7.3		7.4		7.5		7.6		7.7		7.8		7.9		8.0		8.1		8.2		8.3		8.4		8.5		8.6		8.7		8.8		8.9		9.0		9.1		9.2		9.3		9.4		9.5		9.6		9.7		9.8		9.9		10.0	
0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	8.0	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	9.0	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8	9.9	10.0																																																																																														

0.7		0.8		0.9		1.0		1.1		1.2		1.3		1.4		1.5		1.6		1.7		1.8		1.9		2.0		2.1		2.2		2.3		2.4		2.5		2.6		2.7		2.8		2.9		3.0		3.1		3.2		3.3		3.4		3.5		3.6		3.7		3.8		3.9		4.0		4.1		4.2		4.3		4.4		4.5		4.6		4.7		4.8		4.9		5.0		5.1		5.2		5.3		5.4		5.5		5.6		5.7		5.8		5.9		6.0		6.1		6.2		6.3		6.4		6.5		6.6		6.7		6.8		6.9		7.0		7.1		7.2		7.3		7.4		7.5		7.6		7.7		7.8		7.9		8.0		8.1		8.2		8.3		8.4		8.5		8.6		8.7		8.8		8.9		9.0		9.1		9.2		9.3		9.4		9.5		9.6		9.7		9.8		9.9		10.0	
0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	8.0	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	9.0	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8	9.9	10.0																																																																																														

0.7		0.8		0.9		1.0		1.1		1.2		1.3		1.4		1.5		1.6		1.7		1.8		1.9		2.0		2.1		2.2		2.3		2.4		2.5		2.6		2.7		2.8		2.9		3.0		3.1		3.2		3.3		3.4		3.5		3.6		3.7		3.8		3.9		4.0		4.1		4.2		4.3		4.4		4.5		4.6		4.7		4.8		4.9		5.0		5.1		5.2		5.3		5.4		5.5		5.6		5.7		5.8		5.9		6.0		6.1		6.2		6.3		6.4		6.5		6.6		6.7		6.8		6.9		7.0		7.1		7.2		7.3		7.4		7.5		7.6		7.7		7.8		7.9		8.0		8.1		8.2		8.3		8.4		8.5		8.6		8.7		8.8		8.9		9.0		9.1		9.2		9.3		9.4		9.5		9.6		9.7		9.8		9.9		10.0	
0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	8.0	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	9.0	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8	9.9	10.0																																																																																														

0.7		0.8		0.9		1.0		1.1		1.2		1.3		1.4		1.5		1.6		1.7		1.8		1.9		2.0		2.1		2.2		2.3		2.4		2.5		2.6		2.7		2.8		2.9		3.0		3.1		3.2		3.3		3.4		3.5		3.6		3.7		3.8		3.9		4.0		4.1		4.2		4.3		4.4		4.5		4.6		4.7		4.8		4.9		5.0		5.1		5.2		5.3		5.4		5.5		5.6		5.7		5.8		5.9		6.0		6.1		6.2		6.3		6.4		6.5		6.6		6.7		6.8		6.9		7.0		7.1		7.2		7.3		7.4		7.5		7.6		7.7		7.8		7.9		8.0		8.1		8.2		8.3		8.4		8.5		8.6		8.7		8.8		8.9		9.0		9.1		9.2		9.3		9.4		9.5		9.6		9.7		9.8		9.9		10.0	
0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4																																																																																																																								



[illegible]

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

III. Révision des loyers au 1er janvier 2023 et barèmes APL

Exposé du contexte

Il est rappelé que la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a prévu, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'augmenter les loyers pratiqués en fonction de la variation du 2^{ème} trimestre de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.). La variation correspondante, applicable au 1^{er} janvier 2023 est de + 3.6% , tel que le rappel la circulaire de l'USH jointe en annexe.

La loi de finances pour 2023 peut toujours techniquement déroger à cette disposition. Pour autant, le texte définitif ne sera connu qu'à la fin de l'année, à l'issue du débat parlementaire. Aussi les délibérations relatives à la variation des loyers à effet du 1er janvier 2023 sont conditionnées au texte définitif qui sera adopté.

Il est à noter que la Réduction du Loyer de Solidarité (RLS) est également indexée de cette manière.

Il est proposé d'augmenter au 1^{er} janvier 2023, afin de continuer et sécuriser la politique d'entretien renforcée et de rénovation de son patrimoine et ne pas détériorer plus en profondeur les équilibres de gestion de la structure au regard de la forte augmentation du taux du livret A qui a été multiplié par 4 en moins d'un an et qui risque de poursuivre sa hausse en 2023, l'ensemble des logements et annexes du patrimoine existant au 31 décembre 2022, directement gérés par l'OPH31, de 3,6%.

Accompagnement des locataires et remise sur la quittance

Toutefois, au vu de contexte de crise énergétique, il est proposé que l'OPH31 supporte cette augmentation pour les résidences aux performances énergétiques les moins élevées et fasse bénéficier les locataires concernés d'une remise sur la quittance :

- Pour 51 résidences soit 448 logements, correspondant aux logements les plus énergivores, en prenant à sa charge un montant égal à :
 - L'augmentation de 3,6%, en 2023,
 - Et, de la même manière les augmentations futures, jusqu'à la réalisation effective de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique
- Pour 31 résidences soit 374 logements, en prenant à sa charge un montant égal à l'augmentation de 3,6% pour la période de janvier 2023 à juin 2023.

Le périmètre des logements concernés sera affiné en concertation avec les représentants des locataires.

Parallèlement, les équipes de l'OPH31 seront en soutien des locataires confrontés à des difficultés financières liées à la hausse du loyer et des charges par des mesures d'accompagnement et ou de mobilisation des aides de droit commun ou exceptionnelles qui pourront être mises en place par les collectivités, l'Etat, les organismes de retraite, Action Logement, FSL, FSE etc.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur une évolution générale des loyers de + 3,60% au 1er janvier 2023. Cette augmentation de loyer s'applique également à tous les accessoires des logements (garages, boxes, jardins, celliers et terrasses) exceptés les emplacements extérieurs de stationnement.

Annexe 1 : Evolution des loyers au 1^{er} janvier 2023 par résidences

Annexe 2 : Indice IRL et circulaire de l'USH sur la révision des loyers

Ceci exposé, Mesdames et Messieurs les Administrateurs décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration décide de

- **L'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2023 de 3,6 % de tous les loyers et tous les accessoires des logements (garages, boxes, jardins, celliers et terrasses) exceptés les emplacements extérieurs de stationnement,**
- **La mise en place une remise de quittance**
 - **Sur les logements les plus énergivores égales aux augmentations de loyers, 2023 et future, jusqu'à réalisation des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique,**
 - **Et sur des logements à performance énergétique faible, égale à l'impact de l'augmentation de loyer 2023 pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.**

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Annexe 1 : EVOLUTION DES LOYERS AU 01/01/2023

Code Immei	Ville lot	Régime de loyer	Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	Loyer avant	Loyer après Evolution	e Evolution en	
0001	MANE	HLMO	PLUS	20	1823	0	2,8586	2,9615	5 211	5 399	188	3,60%
0002	VILLEMUR-SUR-TAI	DIVERS	PLUS	44	4 464	0	2,9476	3,0537	13 158	13 632	474	3,60%
0003	AUTERIVE	DIVERS	PLUS	32	2 872	0	2,9338	3,0394	8 426	8 729	303	3,60%
0008	BOULOGNE-SUR-GE	DIVERS	PLUS	16	1 421	0	2,8856	2,9895	4 101	4 248	148	3,60%
0010	AURIGNAC	DIVERS	PLUS	6	520	0	2,8131	2,9143	1 463	1 515	53	3,60%
0011	VERFEIL	DIVERS	PLUS	8	678	0	2,9391	3,0450	1 993	2 064	72	3,60%
0012	RIEUX-VOLVESTRE	PALULOS	PLUS	8	800	0	3,0559	3,1659	2 445	2 533	88	3,60%
0013	REVEL	DIVERS	PLUS	48	5 429	0	2,9745	3,0816	16 148	16 730	581	3,60%
0014	AUTERIVE	DIVERS	PLUS	36	3 348	0	2,9267	3,0320	9 798	10 151	353	3,60%
0016	VILLEMUR-SUR-TAI	DIVERS	PLUS	24	2 202	0	2,9800	3,0873	6 562	6 798	236	3,60%
0017	LABASTIDE-BEAUV	DIVERS	PLUS	8	912	0	2,9580	3,0644	2 698	2 795	97	3,60%
0018	VILLEMUR-SUR-TAI	DIVERS	PLUS	32	3 540	0	3,1209	3,2332	11 048	11 446	398	3,60%
0022	AUTERIVE	DIVERS	PLUS	18	1 863	0	2,9540	3,0603	5 503	5 701	198	3,60%
0025	AUTERIVE	DIVERS	PLUS	18	1 959	0	2,6736	2,7698	5 238	5 426	189	3,60%
0026	MANE	DIVERS	PLUS	16	1 384	0	2,8109	2,9121	3 890	4 030	140	3,60%
0027	CARAMAN	DIVERS	PLUS	21	2 394	0	2,9942	3,1020	7 168	7 426	258	3,60%
0028	ESCALOUENS	DIVERS	PLUS	63	7 344	0	3,1425	3,2557	23 079	23 910	831	3,60%
0029	REVEL	DIVERS	PLUS	24	2 931	0	2,9905	3,0982	8 765	9 081	316	3,60%
0031	CINTEGABELLE	DIVERS	PLUS	14	1 642	0	2,9575	3,0640	4 856	5 031	175	3,60%
0033	CARBONNE	DIVERS	PLUS	21	2 469	0	2,7099	2,8075	6 691	6 932	241	3,60%
0034	BOULOGNE-SUR-GE	DIVERS	PLUS	7	870	0	2,9359	3,0416	2 554	2 646	92	3,60%
0036	MONTREJEAN	PALULOS	PLUS	47	5 940	0	2,8775	2,9811	17 092	17 708	615	3,60%
0037	MANE	DIVERS	PLUS	15	1 692	0	2,2296	2,3099	3 773	3 908	136	3,60%
0038	SAINT-GAUDENS	DIVERS	PLUS	28	3 198	0	2,7294	2,8277	8 729	9 043	314	3,60%
0039	SAINT-MARTORY	DIVERS	PLUS	14	1 705	0	2,9186	3,0236	4 976	5 155	179	3,60%
0040	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	PALULOS	PLUS	14	1 611	0	2,9942	3,1020	4 824	4 997	174	3,60%
0042	SAINT-MARTORY	DIVERS	PLUS	14	1 706	0	2,8834	2,9872	4 919	5 096	177	3,60%
0043	TOURNEFEUILLE	DIVERS	PLUS	40	4 329	0	3,0912	3,2025	13 382	13 864	482	3,60%

031-273100024-20221026-revision

Reçu le 27/10/2022

Accuse de réception en préfecture

Code Immeuble	Ville lot	Régime de loyer	Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	Loyer avant	Loyer après Evolution e	Evolution en %	
0044	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	DIVERS	PLUS	14	1684	0	2,9942	3,1020	5 042	5 224	182	3,60%
0046	MONTREJEAN	DIVERS	PLUS	21	2 332	0	3,0757	3,1864	7 172	7 431	258	3,60%
0050	ESCALOUENS	DIVERS	PLUS	21	2 395	0	3,1425	3,2557	7 526	7 797	271	3,60%
0052	BAZIEGE	DIVERS	PLUS	30	3 640	0	3,1085	3,2204	11 315	11 722	407	3,60%
0053	BOULOGNE-SUR-GE	PALULOS	PLUS	18	1 940	0	2,9772	3,0844	5 776	5 984	208	3,60%
0054	SAINT-GAUDENS	PALULOS	PLUS	24	2 553	0	3,0836	3,1946	7 872	8 156	283	3,60%
0055	VILLEMUR-SUR-TAI	DIVERS	PLUS	20	2 793	0	2,5960	2,6894	7 250	7 511	261	3,60%
0056	RIEUX-VOLVESTRE	DIVERS	PLUS	16	1 910	0	3,0292	3,1383	5 786	5 994	208	3,60%
0057	CASTANET-TOLOS	PALULOS	PLUS	30	3 524	0	3,2063	3,3218	11 299	11 706	407	3,60%
0058	TOURNEFEUILLE	PALULOS	PLUS	82	9 306	0	3,0868	3,1979	28 726	29 760	1034	3,60%
0059	MANE	DIVERS	PLUS	14	1 860	0	2,8453	2,9478	5 293	5 484	191	3,60%
0060	BESSIERES	PALULOS	PLUS	24	2 700	0	2,9335	3,0391	7 921	8 206	285	3,60%
0064	MONTESQUIEU-VOLVESTRE	PALULOS	PLUS	18	1 938	0	3,0865	3,1976	5 982	6 197	215	3,60%
0068	TOURNEFEUILLE	DIVERS	PLUS	30	4 067	0	3,1754	3,2897	12 914	13 379	465	3,60%
0071	AYGUESVIVES	P.L.A	PLUS	10	1 089	0	3,3277	3,4475	3 624	3 754	130	3,60%
0073	MANE	P.L.A	PLUS	11	1 268	0	3,0551	3,1651	3 874	4 013	139	3,60%
0074	VILLEMUR-SUR-TAI	P.L.A	PLUS	24	2 306	0	3,5077	3,6340	8 089	8 380	291	3,60%
0076	PEYSSIES	AUTRES	PLUS	5	438	0	3,1604	3,2741	1 384	1 434	50	3,60%
0078	CARBONNE	P.L.A	PLUS	15	1 668	0	3,4747	3,5998	5 796	6 005	209	3,60%
0080	CALMONT	P.L.A	PLUS	6	706	0	3,3329	3,4529	2 353	2 438	85	3,60%
0084	BOUSSENS	AUTRES	PLUS	7	735	0	3,1446	3,2578	2 311	2 394	83	3,60%
0085	TOURNEFEUILLE	P.L.A	PLUS	29	3 081	0	3,8994	4,0398	12 014	12 446	432	3,60%
0087	AYGUESVIVES	P.L.A	PLUS	8	858	0	3,8428	3,9811	3 297	3 416	119	3,60%
0091	VERFEIL	P.L.A	PLUS	4	488	0	3,5986	3,7282	1 756	1 819	63	3,60%
0093	MARTRES-TOLOS	P.L.A	PLUS	12	1 396	0	3,5981	3,7276	5 023	5 204	181	3,60%
0094	ODARS	P.L.A	PLUS	13	1 568	0	3,7394	3,8740	5 863	6 074	211	3,60%
0095	AUTERIVE	AUTRES	PLUS	8	614	0	3,0812	3,1921	1 892	1 960	68	3,60%
0096	NAILLOUX	P.L.A	PLUS	10	1 154	0	3,8691	4,0084	4 465	4 626	161	3,60%
0098	L'ISLE-EN-DODON	P.L.A	PLUS	9	939	0	3,6663	3,7983	3 443	3 567	124	3,60%

Code Immeil	Ville lot	Régime de loyer	Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	n Loyer avant	Loyer après	Evolution e	Evolution en
0102	BOUSSENS	AUTRES	PLUS	11	1082	0	3,1153	3,2275	3 371	3 492	121	3,60%
0106	SAINT-SULPICE-SU LEZE	P.L.A	PLUS	14	1420	0	3,9537	4,0961	5 614	5 816	202	3,60%
0112	AVIGNONNET-LAURA	PLUS	PLUS	7	0	397	5,6406	5,8436	2 239	2 320	81	3,60%
0115	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	P.L.A	PLUS	12	1368	0	3,6518	3,7832	4 996	5 175	180	3,60%
0116	TOULOUSE	P.L.A	PLUS	49	5796	0	4,1754	4,3257	24 201	25 072	871	3,60%
0119	VERFEIL	P.L.A	PLUS	3	346	0	3,5591	3,6873	1231	1276	44	3,60%
0120	CINTEGABELLE	P.L.A	PLUS	5	524	0	3,6543	3,7859	1915	1984	69	3,60%
0122	LONGAGES	P.L.A	PLUS	6	628	0	3,6362	3,7671	2 284	2 366	82	3,60%
0135	CASTANET-TOLOS	P.L.A	PLUS	42	4 250	0	4,2265	4,3787	17 963	18 609	647	3,60%
0136	BOUSSENS	P.L.A	PLUS	9	1052	0	3,5158	3,6424	3 699	3 832	133	3,60%
0139	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	P.L.A	PLUS	12	1378	0	3,6414	3,7725	5 018	5 199	181	3,60%
0141	MANE	AUTRES	PLUS	6	575	0	3,5630	3,6912	2 049	2 122	74	3,60%
0142	CARBONNE	P.L.A	PLUS	8	742	0	3,6089	3,7389	2 678	2 774	96	3,60%
0148	LANTA	AUTRES	PLUS	10	815	0	3,0910	3,2022	2 519	2 610	91	3,60%
0149	SAINT-JEAN	P.L.A	PLUS	50	5 440	0	4,2142	4,3660	22 925	23 751	825	3,60%
0150	GARDOUCH	AUTRES	PLUS	8	804	0	3,0339	3,1432	2 439	2 527	88	3,60%
0151	GRATENS	AUTRES	PLUS	4	359	0	2,9422	3,0481	1056	1094	38	3,60%
0152	BOIS-DE-LA-PIERRI	P.L.A	PLUS	5	547	0	3,6169	3,7471	1978	2 050	71	3,60%
0156	SAUVETERRE-DE- COMMINGES	AUTRES	PLUS	1	112	0	2,9111	3,0159	326	338	12	3,60%
0158	SARREMEZAN	AUTRES	PLUS	2	257	0	2,9111	3,0159	748	775	27	3,60%
0162	AYGUESVIVES	P.L.A	PLUS	16	2 082	0	3,8123	3,9495	7 937	8 223	286	3,60%
0165	CLARAC	AUTRES	PLUS	4	440	0	3,0324	3,1416	1334	1382	48	3,60%
0166	POUY-DE-TOUGES	AUTRES	PLUS	5	551	0	2,9870	3,0945	1646	1705	59	3,60%
0168	BARBAZAN	AUTRES	PLUS	7	677	0	3,0025	3,1106	2 033	2 106	73	3,60%
0169	CARAMAN	P.L.A	PLUS	12	1622	0	3,6242	3,7546	5 878	6 090	212	3,60%
0170	ROUEDE	PLA TS	PLAI	1	150	0	2,9697	3,0766	445	461	16	3,60%
0171	LONGAGES	AUTRES	PLUS	1	121	0	2,7924	2,8929	336	349	12	3,60%
0173	AUZIELLE	P.L.A	PLUS	21	2 430	0	3,8432	3,9816	9 339	9 675	336	3,60%

Code Immeuble	Ville lot	Régime de loyer		Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	Loyer avant	Loyer après Evolution	e Evolution en	
0174	GIBEL	PLA TS	PLAI		2	0	137	5,2408	5,4295	719	745	26	3,60%
0176	MONTESQUIEU-VOLVESTRE	P.L.A	PLUS		4	0	228	6,8241	7,0697	1553	1609	56	3,60%
0176	MONTESQUIEU-VOLVESTRE	PLA LM	PLAI		2	0	104	5,3125	5,5038	555	575	20	3,60%
0177	BEAUCHALOT	PLA LM	PLAI		4	0	302	5,9667	6,1815	1801	1865	65	3,60%
0179	CARBONNE	P.L.A	PLUS		21	0	1452	6,0089	6,2252	8726	9041	314	3,60%
0180	MARTRES-TOLOSAIN	P.L.A	PLUS		12	0	861	6,2056	6,4290	5342	5534	192	3,60%
0182	TOULOUSE	P.L.A	PLUS		33	0	2132	6,1993	6,4225	13214	13690	476	3,60%
0183	NAILLOUX	P.L.A	PLUS		5	0	416	6,0830	6,3020	2528	2619	91	3,60%
0185	LANTA	P.L.A	PLUS		8	0	484	5,9706	6,1856	2891	2995	104	3,60%
0187	SAINT-MARTORY	P.L.A	PLUS		5	0	297	6,4962	6,7301	1930	2000	69	3,60%
0191	L'ISLE-EN-DODON	P.L.A	PLUS		7	0	444	6,1604	6,3822	2737	2836	99	3,60%
0192	NAILLOUX	P.L.A	PLUS		8	0	686	6,0969	6,3164	4185	4336	151	3,60%
0193	CIADOUX	P.L.A	PLUS		8	0	660	5,7074	5,9128	3767	3903	136	3,60%
0194	AURIGNAC	PLUS	PLUS		7	0	537	5,9102	6,1230	3174	3289	114	3,60%
0195	MAUZAC	PLUS	PLUS		11	0	845	5,5613	5,7615	4698	4867	169	3,60%
0198	SAINT-GAUDENS	PLUS	PLUS		16	0	1360	5,5600	5,7602	7559	7831	272	3,60%
0199	VILLEMUR-SUR-TAIN	P.L.A	PLUS		29	0	2173	5,8718	6,0831	12760	13220	459	3,60%
0199	VILLEMUR-SUR-TAIN	PLA LM	PLAI		10	0	819	5,0979	5,2814	4173	4323	150	3,60%
0205	CARBONNE	PLUS	PLUS		20	0	1488	5,6476	5,8509	8403	8706	303	3,60%
0206	CARBONNE	PLUS	PLUS		15	0	1162	5,2841	5,4744	6142	6363	221	3,60%
0207	CAZERES	PLUS	PLUS		7	0	453	5,6532	5,8567	2562	2654	92	3,60%
0214	NAILLOUX	PLUS	PLUS		10	0	858	5,4951	5,6929	4716	4886	170	3,60%
0216	SAINT-GAUDENS	PLUS	PLUS		16	0	1152	5,7061	5,9116	6571	6808	237	3,60%
0219	TOUILLE	PLUS	PLUS		2	0	181	5,2988	5,4896	957	991	34	3,60%
0223	MIRAMONT-DE-COMMINGS	PLUS	PLUS		11	0	853	5,7283	5,9345	4884	5060	176	3,60%
0224	TOULOUSE	PLA INT/PLAI	PLAI		4	0	232	5,3204	5,5119	1233	1278	44	3,60%
0225	BAZIEGE	PLA INT/PLAI	PLAI		1	0	94	4,4611	4,6217	417	432	15	3,60%
0226	MARTRES-TOLOSAIN	PLUS	PLUS		20	0	1846	5,2384	5,4269	9669	10017	348	3,60%
0228	TOULOUSE	PLS	PLS		13	0	995	7,9082	8,1929	7868	8151	283	3,60%

Accuse de reception en prefecture
031-273100024-20221026-revision
Reçu le 27/10/2022

Code Immeuble	Ville lot	Régime de loyer	Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	Loyer avant	Loyer après	Evolution	e Evolution en
0228	TOULOUSE	PLUS	PLUS	39	0	2 985	6,2021	6,4254	18 515	19 182	667	3,60%
0229	ROQUES SUR GARONNE	PLA INT/PLAI	PLAI	1	0	113	4,1588	4,3086	470	487	17	3,60%
0230	VALENTINE	PLA INT/PLAI	PLAI	2	0	121	5,2645	5,4540	638	661	23	3,60%
0233	BARBAZAN	PLUS	PLUS	2	0	190	4,9735	5,1526	946	980	34	3,60%
0234	MONTREJEAN	PLUS	PLUS	1	0	86	4,0025	4,1466	345	358	12	3,60%
0235	FRANQUEVIELLE	PLUS	PLUS	3	0	218	5,8755	6,0870	1281	1327	46	3,60%
0241	BARBAZAN	PLUS	PLUS	4	0	342	5,5243	5,7232	1889	1957	68	3,60%
0242	BALMA	PLUS	PLUS	9	0	809	5,8125	6,0217	4 701	4 870	169	3,60%
0243	SAINT-GAUDENS	P.L.A	PLUS	16	1 475	0	3,8535	3,9923	5 684	5 889	205	3,60%
0245	ROQUES SUR GARONNE	PLUS	PLUS	8	0	544	6,1883	6,4111	3 369	3 490	121	3,60%
0246	SAUVETERRE-DE-COMMINGS	PLUS	PLUS	6	0	559	4,3175	4,4729	2 413	2 499	87	3,60%
0250	ESTANCARBON	PLUS	PLUS	7	0	570	5,3163	5,5076	3 030	3 139	109	3,60%
0252	ROQUES SUR GARONNE	PLUS	PLUS	4	0	259	4,9871	5,1666	1 293	1 339	47	3,60%
0254	LA MAGDELAINE TARN	PLUS	PLUS	14	0	1 238	5,6508	5,8542	6 996	7 248	252	3,60%
0256	BALMA	PLS	PLS	6	0	457	8,0970	8,3885	3 703	3 836	133	3,60%
0256	BALMA	PLUS	PLUS	19	0	1 432	6,2208	6,4447	8 905	9 226	321	3,60%
0273	AUTERIVE	PLUS	PLUS	55	0	4 410	5,7835	5,9917	25 504	26 422	918	3,60%
0279	BOUSSENS	PLUS	PLUS	4	0	352	5,0891	5,2723	1 791	1 856	64	3,60%
0282	PORTET-DE-LUCHON	PLUS	PLUS	4	0	228	5,3555	5,5483	1 222	1 266	44	3,60%
0287	MONTRABE	PLUS	PLUS	14	0	888	6,2040	6,4273	5 511	5 709	198	3,60%
0298	ESCALOUENS	PLA INT/PLAI	PLAI	9	0	482	5,4761	5,6732	2 642	2 737	95	3,60%
0298	ESCALOUENS	PLUS	PLUS	63	0	4 494	6,2390	6,4636	28 035	29 045	1 009	3,60%
0305	ODARS	PLUS	PLUS	10	0	805	5,6840	5,8886	4 573	4 738	165	3,60%
0305	ODARS	PLAI	PLAI	5	0	347	5,0053	5,1855	1 734	1 797	62	3,60%
0307	SAINT-MARTORY	PLA INT/PLAI	PLAI	1	0	112	4,3249	4,4805	484	502	17	3,60%
0308	SAINT-MARTORY	PLA Acquis Amélioration	PLUS	1	0	99	4,5741	4,7388	455	471	16	3,60%
0309	SAINT-GAUDENS	PLA INT/PLAI	PLAI	1	0	170	4,4235	4,5827	752	779	27	3,60%
0311	AUTERIVE	PLUS	PLUS	43	0	3 368	5,2902	5,4807	17 815	18 457	641	3,60%
0313	AUTERIVE	PLUS	PLUS	7	0	585	5,5792	5,7801	3 263	3 381	117	3,60%

Code Immei	Ville lot	Régime de loy		Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	Loyer avant	Loyer après Evolution e	Evolution e	
0313	AUTERIVE	PLAI	PLAI	PLAI	3	0	207	5,1537	5,3393	1067	1106	38	3,60%
0315	TOULOUSE	PLS	PLS	PLS	12	0	718	8,8220	9,1396	6 337	6 565	228	3,60%
0315	TOULOUSE	PLUS	PLUS	PLUS	21	0	1667	6,7128	6,9545	11 191	11 594	403	3,60%
0315	TOULOUSE	PLAI	PLAI	PLAI	9	0	357	5,9856	6,2011	2 134	2 211	77	3,60%
0319	AUTERIVE	PLUS	PLUS	PLUS	22	0	1503	6,0785	6,2973	9 133	9 462	329	3,60%
0319	AUTERIVE	PLAI	PLAI	PLAI	10	0	435	5,3823	5,5760	2 341	2 425	84	3,60%
0322	AUTERIVE	PLUS	PLUS	PLUS	4	0	337	5,7252	5,9313	1 929	1 999	69	3,60%
0322	AUTERIVE	PLAI	PLAI	PLAI	2	0	168	5,0706	5,2532	854	885	31	3,60%
0323	VENERQUE	PLUS	PLUS	PLUS	34	0	2 094	6,5809	6,8179	13 778	14 274	496	3,60%
0323	VENERQUE	PLAI	PLAI	PLAI	18	0	928	5,8395	6,0497	5 422	5 617	195	3,60%
0325	MARTRES-TOLOSAI	PLUS	PLUS	PLUS	3	0	192	5,9030	6,1155	1 131	1 172	41	3,60%
0325	MARTRES-TOLOSAI	PLAI	PLAI	PLAI	2	0	123	5,2358	5,4243	646	669	23	3,60%
0327	CASTANET-TOLOS	PLUS	PLUS	PLUS	4	0	384	6,2763	6,5022	2 407	2 494	87	3,60%
0327	CASTANET-TOLOS	PLAI	PLAI	PLAI	5	0	330	5,5697	5,7702	1 840	1 906	66	3,60%
0341	CASTANET-TOLOS	PLUS	PLUS	PLUS	6	0	375	6,7200	6,9619	2 520	2 610	91	3,60%
0341	CASTANET-TOLOS	PLAI	PLAI	PLAI	7	0	365	5,9000	6,1124	2 156	2 234	78	3,60%
0343	CARBONNE	PLUS	PLUS	PLUS	24	0	1 403	5,8300	6,0399	8 179	8 473	294	3,60%
0343	CARBONNE	PLAI	PLAI	PLAI	12	0	727	5,8197	6,0292	4 231	4 383	152	3,60%
0348	VILLENOUVELLE	PLA INT/PLAI	PLAI	PLAI	2	0	178	5,0600	5,2422	900	932	32	3,60%
0348	VILLENOUVELLE	PLUS	PLUS	PLUS	3	0	202	5,7000	5,9052	1 150	1 191	41	3,60%
0349	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	PLUS	PLUS	PLUS	20	0	1 439	5,8200	6,0295	8 373	8 674	301	3,60%
0350	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	PLA INT/PLAI	PLAI	PLAI	10	0	517	5,5812	5,7821	2 883	2 987	104	3,60%
0350	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	PLUS	PLUS	PLUS	2	0	85	6,5050	6,7392	550	569	20	3,60%
0351	VERFEIL	PLA INT/PLAI	PLAI	PLAI	4	0	208	5,4800	5,6773	1 140	1 181	41	3,60%
0351	VERFEIL	PLUS	PLUS	PLUS	8	0	462	6,4000	6,6304	2 954	3 061	106	3,60%
1001	CIERP-GAUD	HLMO	PLUS	PLUS	10	1 219	0	2,3187	2,4022	2 826	2 927	102	3,60%
1002	REVEL	HLMO	PLUS	PLUS	32	3 069	0	3,5186	3,6452	10 799	11 188	389	3,60%
1003	SAINT-BEAT	PAP	PLS	PLS	3	447	0	3,6114	3,7414	1 616	1 674	58	3,60%
1004	RIEUMES	HLMO	PLUS	PLUS	18	2 298	0	2,8711	2,9744	6 598	6 835	238	3,60%

Code Immei	Ville lot	Régime de loyr	Catégorie CUS	Nombre loggements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	n Loyer avant	Loyer après	Evolution e	Evolution en
1005	RIEUMES	HLMO	PLUS	12	977	0	2,8809	2,9846	2 815	2 916	101	3,60%
1006	RIEUMES	HLMO	PLUS	9	733	0	2,8670	2,9702	2 101	2 177	76	3,60%
1007	BESSIERES	P.L.A	PLUS	15	1931	0	3,6348	3,7657	7 019	7 272	253	3,60%
1008	BESSIERES	P.L.A	PLUS	8	1046	0	3,7575	3,8928	3 932	4 073	142	3,60%
1009	CIERP-GAUD	P.L.A	PLUS	16	1652	0	3,6310	3,7617	5 999	6 215	216	3,60%
1010	SALIES-DU-SALAT	P.L.A	PLUS	18	1511	0	3,8615	4,0005	5 834	6 044	210	3,60%
1011	SALIES-DU-SALAT	P.L.A	PLUS	16	1713	0	3,6909	3,8238	6 323	6 551	228	3,60%
1012	SAINT-GAUDENS	PAP	PLS	12	1352	0	3,6551	3,7867	4 942	5 120	178	3,60%
1013	SALIES-DU-SALAT	P.L.A	PLUS	2	580	0	3,8234	3,9611	2 216	2 296	80	3,60%
1014	BESSIERES	P.L.A	PLUS	4	532	0	3,5736	3,7023	1 901	1 970	68	3,60%
1015	SALIES-DU-SALAT	AUTRES	PLUS	3	433	0	3,2404	3,3571	1 403	1 454	51	3,60%
1015	SALIES-DU-SALAT	PAP	PLS	3	374	0	4,4682	4,6290	1 670	1 730	60	3,60%
1016	RIEUMES	P.L.A	PLUS	9	983	0	3,5408	3,6683	3 480	3 605	125	3,60%
1017	REVEL	PLI	PLI	10	995	0	3,7886	3,9250	3 770	3 906	136	3,60%
1018	BESSIERES	P.L.A	PLUS	9	914	0	3,8634	4,0025	3 533	3 660	127	3,60%
1018	BESSIERES	PLA TS	PLAI	4	407	0	2,7213	2,8193	1 106	1 146	40	3,60%
1019	REVEL	P.L.A	PLUS	15	2 034	0	3,7285	3,8627	7 585	7 858	273	3,60%
1019	REVEL	PLA TS	PLAI	2	254	0	2,7790	2,8790	707	732	25	3,60%
1020	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	PLUS	PLUS	20	0	1 818	5,6563	5,8599	10 283	10 653	370	3,60%
1021	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	PLUS	PLUS	8	0	467	5,9909	6,2066	2 797	2 898	101	3,60%
1022	MARTRES-TOLOSAI	PLUS	PLUS	20	0	1 261	6,0878	6,3069	7 675	7 951	276	3,60%
1023	VILLEMUR-SUR-TAI	PLS	PLS	18	0	1 272	7,2919	7,5544	9 272	9 606	334	3,60%
1023	VILLEMUR-SUR-TAI	PLUS	PLUS	4	0	240	5,6331	5,8359	1 354	1 403	49	3,60%
1024	VILLEMUR-SUR-TAI	PLA INT/PLAI	PLAI	1	0	102	4,7356	4,9061	482	499	17	3,60%
1024	VILLEMUR-SUR-TAI	PLS	PLS	2	0	173	7,5675	7,8399	1 309	1 356	47	3,60%
1025	REVEL	PLUS	PLUS	17	0	1 440	5,6777	5,8821	8 175	8 469	294	3,60%
1026	SALIES-DU-SALAT	PLA INT/PLAI	PLAI	1	0	50	5,3663	5,5595	268	277	10	3,60%
1027	LONGAGES	AUTRES	PLUS	1	63	0	3,5443	3,6719	224	232	8	3,60%
1028	LONGAGES	P.L.A	PLUS	1	131	0	3,5118	3,6382	461	478	17	3,60%

Code Immei	Ville lot	Régime de loyr	Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	n Loyer avant	Loyer après	Evolution e	Evolution en
1029	RIEUMES	AUTRES	PLUS	1	129	0	3,6915	3,8244	475	492	17	3,60%
1030	CARBONNE	PLUS	PLUS	11	0	959	5,7837	5,9919	5 547	5 746	200	3,60%
2002	SAINT-GAUDENS	HLMO	PLUS	4	520	0	2,1214	2,1978	1104	1144	40	3,60%
2004	L'ISLE-EN-DODON	HLMO	PLUS	10	793	0	2,8581	2,9610	2 266	2 348	82	3,60%
2005	SALIES-DU-SALAT	HLMO	PLUS	10	793	0	2,8850	2,9888	2 288	2 370	82	3,60%
2006	SALIES-DU-SALAT	P.L.A	PLUS	20	1628	0	3,7420	3,8767	6 093	6 313	219	3,60%
2007	AURIGNAC	P.L.A	PLUS	9	784	0	3,9885	4,1321	3 126	3 238	113	3,60%
2009	CIERP-GAUD	P.L.A	PLUS	9	738	0	3,6352	3,7660	2 684	2 780	97	3,60%
2010	SALIES-DU-SALAT	P.L.A	PLUS	16	1515	0	3,6183	3,7486	5 481	5 679	197	3,60%
2011	COURET	P.L.A	PLUS	2	229	0	3,9817	4,1251	910	943	33	3,60%
2012	CAZERES	P.L.A	PLUS	12	868	0	3,6091	3,7390	3 133	3 246	113	3,60%
2013	MELLES	P.L.A	PLUS	7	593	0	3,5132	3,6397	2 082	2 157	75	3,60%
2014	BLAJAN	P.L.A	PLUS	5	526	0	3,1526	3,2661	1 658	1 717	60	3,60%
2015	CAZERES	P.L.A	PLUS	12	1027	0	3,5971	3,7266	3 693	3 826	133	3,60%
2016	CIERP-GAUD	P.L.A	PLUS	10	953	0	3,5364	3,6637	3 370	3 491	121	3,60%
2017	MARIGNAC	P.L.A	PLUS	6	584	0	3,5408	3,6683	2 069	2 143	74	3,60%
2018	AURIGNAC	P.L.A	PLUS	7	646	0	3,4407	3,5646	2 224	2 304	80	3,60%
2020	BESSIERES	PLA TS	PLAI	6	621	0	2,9011	3,0055	1 801	1 866	65	3,60%
2021	BAZIEGE	P.L.A	PLUS	13	1949	0	3,8353	3,9734	7 477	7 746	269	3,60%
2021	BAZIEGE	PLA TS	PLAI	1	149	0	2,7829	2,8831	415	430	15	3,60%
2023	SALIES-DU-SALAT	PLUS	PLUS	12	0	813	5,5356	5,7349	4 499	4 661	162	3,60%
2024	SALIES-DU-SALAT	PLUS	PLUS	1	0	101	4,8495	5,0241	488	505	18	3,60%
2025	SALIES-DU-SALAT	PLUS	PLUS	10	0	648	5,3771	5,5706	3 486	3 611	125	3,60%
2026	SAINT-PLANCARD	PLUS	PLUS	8	0	453	6,0324	6,2496	2 734	2 833	98	3,60%
2027	SAINT-GAUDENS	PLUS	PLUS	19	0	1149	5,9197	6,1328	6 801	7 046	245	3,60%
2028	VENERQUE	PLA INT/PLAI	PLAI	1	133	0	2,8356	2,9377	376	389	14	3,60%
2029	SAINT-PE-D'ARDET	PLA INT/PLAI	PLAI	1	0	42	5,4478	5,6439	227	235	8	3,60%
2029	SAINT-PE-D'ARDET	PLUS	PLUS	2	0	139	5,1895	5,3764	720	745	26	3,60%
2030	RIEUX-VOLVESTRE	PLA INT/PLAI	PLAI	2	0	107	5,6807	5,8852	605	627	22	3,60%
2030	RIEUX-VOLVESTRE	PLUS	PLUS	28	0	1677	6,3668	6,5960	10 677	11 062	384	3,60%
2031	VILLEMUR-SUR-TA	PLA INT/PLAI	PLAI	6	0	267	5,1995	5,3867	1 390	1 440	50	3,60%

Code Immeuble	Ville lot	Régime de loyer	Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	n Loyer avant	Loyer après	Evolution	e Evolution en
2031	VILLEMUR-SUR-TA	PLUS	PLUS	4	0	263	5,8532	6,0639	1541	1596	55	3,60%
2032	CARBONNE	PLUS	PLUS	2	0	193	5,6606	5,8643	1094	1133	39	3,60%
2033	CARBONNE	PLA INT/PLAI	PLAI	2	0	112	5,0256	5,2065	562	582	20	3,60%
2033	CARBONNE	PLUS	PLUS	11	0	806	5,8148	6,0241	4 690	4 858	169	3,60%
2034	CARBONNE	PLA INT/PLAI	PLAI	1	0	45	5,6470	5,8503	254	263	9	3,60%
2034	CARBONNE	PLUS	PLUS	4	0	226	6,3640	6,5931	1439	1491	52	3,60%
2035	AVIGNONNET-LAURA	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	292	5,1415	5,3266	1500	1554	54	3,60%
2035	AVIGNONNET-LAURA	PLUS	PLUS	10	0	911	5,8052	6,0142	5 291	5 481	190	3,60%
2036	SAINT-SULPICE-SU	PLA INT/PLAI	PLAI	9	0	720	5,0996	5,2832	3 670	3 802	132	3,60%
2036	SAINT-SULPICE-SU	PLUS	PLUS	19	0	1718	5,7498	5,9568	9 876	10 232	356	3,60%
2037	LA MAGDELAINE	PLA INT/PLAI	PLAI	8	0	617	5,1861	5,3728	3 200	3 315	115	3,60%
2037	LA MAGDELAINE	PLUS	PLUS	13	0	1109	5,9558	6,1702	6 604	6 842	238	3,60%
2038	MIREPOIX-SUR-TAR	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	361	5,0613	5,2436	1828	1894	66	3,60%
2038	MIREPOIX-SUR-TAR	PLUS	PLUS	4	0	361	5,7024	5,9077	2 060	2 134	74	3,60%
2039	MIREPOIX-SUR-TAR	PLA INT/PLAI	PLAI	6	0	365	5,5295	5,7286	2 017	2 090	73	3,60%
2039	MIREPOIX-SUR-TAR	PLUS	PLUS	14	0	787	6,5216	6,7564	5 135	5 320	185	3,60%
2040	SALLES-SUR-GARQ	PLUS	PLUS	10	0	821	5,8402	6,0505	4 792	4 965	173	3,60%
2041	SALLES-SUR-GARQ	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	220	5,6887	5,8935	1251	1296	45	3,60%
2041	SALLES-SUR-GARQ	PLUS	PLUS	4	0	221	6,4011	6,6316	1418	1469	51	3,60%
2042	LACAUGNE	PLUS	PLUS	5	0	390	5,8858	6,0977	2 293	2 376	83	3,60%
2043	CARBONNE	PLA INT/PLAI	PLAI	5	0	217	5,8350	6,0450	1266	1312	46	3,60%
2043	CARBONNE	PLUS	PLUS	5	0	285	6,5734	6,8100	1872	1940	67	3,60%
2044	VILLEFRANCHE-DE	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	366	5,0234	5,2042	1837	1903	66	3,60%
2044	VILLEFRANCHE-DE	PLUS	PLUS	8	0	739	5,6823	5,8868	4 197	4 348	151	3,60%
2045	PORTET-SUR-GARQ	PLA INT/PLAI	PLAI	5	0	381	5,2761	5,4660	2 008	2 081	72	3,60%
2045	PORTET-SUR-GARQ	PLUS	PLUS	11	0	854	6,0998	6,3194	5 207	5 394	187	3,60%
2046	LANTA	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	213	5,2258	5,4139	1115	1155	40	3,60%

Code Immei	Ville lot	Régime de loy	Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	n Loyer avant	Loyer après	Evolution e	Evolution en
2046	LANTA	PLUS	PLUS	12	0	801	5,8430	6,0534	4 683	4 851	169	3,60%
2047	SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	PLA INT/PLAI	PLAI	6	0	469	5,1106	5,2946	2 398	2 484	86	3,60%
2047	SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	PLUS	PLUS	14	0	1194	5,7938	6,0023	6 917	7 166	249	3,60%
2048	BERAT	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	173	5,9127	6,1255	1020	1057	37	3,60%
2048	BERAT	PLUS	PLUS	6	0	298	6,6709	6,9110	1990	2 062	72	3,60%
2049	BERAT	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	257	5,4477	5,6438	1398	1448	50	3,60%
2049	BERAT	PLUS	PLUS	8	0	513	6,1457	6,3669	3 154	3 267	114	3,60%
2050	BESSIERES	PLUS	PLUS	2	0	157	5,8725	6,0839	921	954	33	3,60%
2051	BUZET-SUR-TARN	PLUS	PLUS	4	0	360	5,7109	5,9164	2 055	2 129	74	3,60%
2052	CARBONNE	PLA INT/PLAI	PLAI	7	0	388	5,5491	5,7489	2 156	2 233	78	3,60%
2052	CARBONNE	PLUS	PLUS	8	0	527	6,2059	6,4293	3 268	3 386	118	3,60%
2053	LA MAGDELAINE-TARN	PLA INT/PLAI	PLAI	8	0	592	5,1646	5,3505	3 058	3 169	110	3,60%
2053	LA MAGDELAINE-TARN	PLS	PLS	1	0	69	7,9734	8,2605	552	572	20	3,60%
2053	LA MAGDELAINE-TARN	PLUS	PLUS	15	0	1288	5,7410	5,9476	7 394	7 661	266	3,60%
2054	TARABEL	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	284	5,2961	5,4867	1503	1557	54	3,60%
2054	TARABEL	PLUS	PLUS	4	0	280	6,0040	6,2202	1678	1739	60	3,60%
2055	TARABEL	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	385	4,9526	5,1309	1909	1977	69	3,60%
2055	TARABEL	PLUS	PLUS	12	0	1117	5,6888	5,8936	6 354	6 582	229	3,60%
2056	RIEUMES	PLA INT/PLAI	PLAI	4	0	278	5,2359	5,4244	1453	1505	52	3,60%
2056	RIEUMES	PLUS	PLUS	6	0	487	5,9026	6,1151	2 877	2 980	104	3,60%
2057	BESSIERES	PLA INT/PLAI	PLAI	3	0	147	5,3463	5,5388	787	815	28	3,60%
2057	BESSIERES	PLUS	PLUS	5	0	312	6,1557	6,3773	1923	1992	69	3,60%
2058	CARBONNE	PLA INT/PLAI	PLAI	6	0	370	5,2047	5,3921	1927	1997	69	3,60%
2058	CARBONNE	PLUS	PLUS	16	0	1356	5,8725	6,0839	7 966	8 253	287	3,60%
2059	PORTET-SUR-GARONNE	PLA INT/PLAI	PLAI	2	0	139	5,2727	5,4625	732	758	26	3,60%
2059	PORTET-SUR-GARONNE	PLUS	PLUS	8	0	544	6,3675	6,5968	3 466	3 591	125	3,60%
2060	VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	PLA INT/PLAI	PLAI	7	0	548	5,1244	5,3089	2 806	2 908	101	3,60%

Code Immei	Ville lot	Régime de loy	Catégorie CUS	Nombre logements	Cumul corrigée	Su Cumul utile	Su Tarif 2022	n Tarif 2023	n Loyer avant	Loyer après	Evolution e	Evolution en
2060	VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS	PLUS	PLUS	8	0	661	5,7811	5,9892	3 823	3 961	138	3,60%
2061	LABARTHE-SUR-LE	PLA INT/PLAI	PLAI	9	0	578	5,5994	5,8009	3 239	3 355	117	3,60%
2061	LABARTHE-SUR-LE	PLUS	PLUS	5	0	351	6,3374	6,5656	2 221	2 301	80	3,60%
2062	LABARTHE-SUR-LE	PLUS	PLUS	15	0	1235	6,3375	6,5656	7 829	8 110	282	3,60%
2063	RIEUMES	PLA INT/PLAI	PLAI	5	0	205	6,4690	6,7018	1 328	1 375	48	3,60%
2063	RIEUMES	PLUS	PLUS	5	0	211	7,2372	7,4977	1 528	1 583	55	3,60%
2064	LONGAGES	PLUS	PLUS	27	0	2 089	5,9248	6,1381	12 374	12 820	445	3,60%
2064	LONGAGES	PLAI	PLAI	7	0	492	5,2619	5,4513	2 591	2 685	93	3,60%
2065	RIEUX-VOLVESTRE	PLUS	PLUS	4	0	352	5,6744	5,8787	1 997	2 069	72	3,60%
2065	RIEUX-VOLVESTRE	PLAI	PLAI	2	0	157	5,5527	5,7526	871	903	31	3,60%
2066	LONGAGES	PLUS	PLUS	5	0	300	6,0730	6,2916	1 820	1 885	66	3,60%
2066	LONGAGES	PLUS	PLUS	5	0	331	5,3123	5,5035	1 757	1 820	63	3,60%
2067	LAVERNOSE-LACA	PLUS	PLUS	45	0	2 404	6,3666	6,5958	15 303	15 854	551	3,60%
2067	LAVERNOSE-LACA	PLAI	PLAI	19	0	936	5,6525	5,8560	5 293	5 484	191	3,60%
				3 541	209 865	115 715						
							1 367 395		1 416 621	49 226		3,60%



Circulaire n° 95/22 Note d'information

8 septembre 2022
Destinataires :
Tous les organismes Hlm
N/Réf. : ML/PG/DH

La Directrice générale

Règles juridiques de l'évolution des loyers au 1^{er} janvier 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général,

Beaucoup d'organismes s'interrogent sur les conditions d'évolution des loyers au 1^{er} janvier 2023.

La loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat prévoit en son article 12 que « Pour la fixation des indices de référence des loyers entre le troisième trimestre de l'année 2022 et le deuxième trimestre de l'année 2023, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3,5 % ».

Ainsi, ce sont les évolutions annuelles de l'IRL constatées du 3^{ème} trimestre 2022 au 2^{ème} trimestre 2023 qui sont plafonnées à 3,5% ce qui signifie - en l'état actuel des textes - que les hausses de loyer dans le parc social au 1^{er} janvier 2024 ne pourront dépasser 3,5%.

Pour ce qui concerne les prochaines hausses de loyer Hlm au 1^{er} janvier 2023, elles pourront s'opérer dans la limite de l'évolution de l'IRL au 2^{ème} trimestre 2022, soit 3,6%.

Cependant, la loi de finances pour 2023 peut toujours techniquement déroger à cette disposition.

Le texte définitif de la loi de finances ne sera connu qu'à la fin de l'année, à l'issue du débat parlementaire. Aussi les délibérations relatives à la variation des loyers à effet du 1^{er} janvier 2023 devront rester conditionnées au texte définitif de la loi de finances.

Par ailleurs, la loi 3DS a confirmé la règle selon laquelle les loyers pratiqués des logements Hlm sont révisés chaque année au 1^{er} janvier dans la limite de la variation de l'IRL (art. L. 442-1). Dès lors, les bailleurs ont la faculté de fixer l'augmentation de la hausse en deçà de la variation de l'indice à condition de le justifier dans leur délibération. Ils peuvent également moduler l'augmentation de façon différenciée en fonction des segments de patrimoine selon les besoins, sous réserve également d'en justifier dans les délibérations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.


Martianne Louis

Contacts :

Christophe Canu
Responsable Études Financières
Direction des études
deef@union-habitat.org

Barbara Fourcade
Responsable du pôle gestion locale
Direction juridique et fiscale
ush-djef@union-habitat.org

UNION NATIONALE DES FÉDÉRATIONS D'ORGANISMES HLM
14, rue Lord-Byron • 75384 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 40 75 78 00 • Fax : 01 40 75 79 83 • www.union-habitat.org
Association Loi 1901 • Siret 775 697 907 00068 • NAF 9496Z





REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

IV. SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES SUR FINANCEMENT

Pour le financement de ces opérations, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un ensemble de 30 contrats de prêt pour un montant total de 12 044 094 € et dont les caractéristiques financières et analytiques sont les suivantes :



Tableau des contrats de prêts :

N°	Code OPH	Nature	Nom opération	Date livraison	Type financement	Durée	Taux	Éché	Montant
1	0090ER	Rehab.	RH 8l Puysségur CADOIRS	<01/22	PAM variable	18 ans	LA + 0,60	Annuelle	196 000
2	0085ER	Rehab.	RH 30 lgts TOURNEFEUILLE	<01/22	ECO PRÊT	25 ans	LA - 0,25	Annuelle	406 000
3					PAM Taux Fixe	25 ans		Annuelle	482 849
4				T1	PLAI FONCIER	50 ans	LA - 0,20	Annuelle	104 000
5	0337CN	Neuf	CN 0337	04/22	PLAI BATI	40 ans	LA - 0,20	Annuelle	113 000
6			16l rue D. de Severac	T2	PLUS FONCIER	50 ans	LA + 0,60	Annuelle	309 000
7				04/23	PLUS BATI	40 ans	LA + 0,60	Annuelle	823 000
8	0040RE	Rehab.	Réhabilitation de 14 lgts	<01/22	ECO PRÊT	25 ans	LA - 0,25	Annuelle	224 000
9	0044RE	Rehab.	RH 14l av Verdun	<01/22	ECO PRÊT	25 ans	LA - 0,25	Annuelle	207 881
10	0078ER	Rehab.	CARBONNE rehab. 15 LGTS	<01/22	PAM variable 18 ans	18 ans	LA + 0,60	Annuelle	206 083
11					PLUS FONCIER	50 ans	LA + 0,60	Annuelle	211 000
12	0341CN	Neuf	VEFA 13l r des Ecoles	01/22	PLUS BATI	40 ans	LA + 0,60	Annuelle	441 000
13					PLAI FONCIER	50 ans	LA - 0,20	Annuelle	206 000
14					PLAI BATI	40 ans	LA - 0,20	Annuelle	347 000
15	0306CN	Neuf	14 LOGTS 16 RUE LEJEUNE	2019	PLAI FONCIER	50 ans	LA - 0,20	Annuelle	237 112
16					PLAI BATI	40 ans	LA - 0,20	Annuelle	276 346
17					PLUS BATI	40 ans	LA + 0,60	Annuelle	1 433 000
18	0343CN	Neuf	CARBONNE 24 PLUS - 12 PLAI	11/22	PLUS FONCIER	50 ans	LA + 0,60	Annuelle	474 000
19					PLAI BATI	40 ans	LA - 0,20	Annuelle	514 000
20					PLAI FONCIER	50 ans	LA - 0,20	Annuelle	246 000
21	0008ER	Rehab.	BOULOGNE-SUR-GESSE	06/22	ECO PRÊT	25 ans	LA - 0,25	Annuelle	464 000
22					PAM Taux Fixe	25 ans		Annuelle	257 000
23	0072RE	Rehab.	PASTOUREL	09/22	Prêt PHARE	25 ans	LA + 0,60	Annuelle	1 453 823
24	0062RE	Rehab.	COULOME	01/23	ECO PRÊT	25 ans	LA - 0,25	Annuelle	716 000
25					PAM Taux Fixe	25 ans		Annuelle	755 000
26	0034ER	Rehab.	BOULOGNE-SUR-GESSE	06/22	ECO PRÊT	25 ans	LA - 0,25	Annuelle	112 000
27					PAM Taux Fixe	25 ans		Annuelle	268 000
28	2010RE	Rehab.	SALIES-DU-SALAT	01/23	ECO PRÊT	25 ans	LA - 0,25	Annuelle	270 000
29					PAM Taux Fixe	25 ans		Annuelle	291 000
								Total	12 044 094

Il est précisé que ces opérations ne feront pas l'objet de préfinancement au regard de leur avancement.

Tableau des financements par opération :

N°	Code OPH	Nature	Nom opération	Date livraison	Montant
1	0090ER	Rehab.	RH 8I Puysségur CADOURS	<01/22	196 000
2	0085ER	Rehab.	RH 30 lgts TOURNEFEUILLE	<01/22	888 849
3	0337CN	Neuf	CN 16I rue D. de Severac	0337 T1 04/22 T2 04/23	1 349 000
4	0040RE	Rehab.	Réhabilitation de 14 lgts	<01/22	224 000
5	0044RE	Rehab.	RH 14I av Verdun	<01/22	207 881
6	0078ER	Rehab.	CARBONNE rehab. 15 LGTS	<01/22	206 083
7	0341CN	Neuf	VEFA 13I r des Ecoles	01/22	1 205 000
8	0306CN	Neuf	14 LOGTS 16 RUE LEJEUNE	2019	513 458
9	0343CN	Neuf	CARBONNE 24 PLUS - 12 PLA	11/22	2 667 000
10	0008ER	Rehab.	BOULOGNE-SUR-GESSE	06/22	721 000
11	0072RE	Rehab.	PASTOUREL	09/22	1 453 823
12	0062RE	Rehab.	COULOME	01/23	1 471 000
13	0034ER	Rehab.	BOULOGNE-SUR-GESSE	06/22	380 000
14	2010RE	Rehab.	SALIES-DU-SALAT	01/23	561 000
			Total		12 044 094

Tableau des financements par période de livraison :

N°	Période de livraison	Montant	dont fi. caduque	dont fi. jamais demandé
1	Avant janvier 2022	2 236 271	2 236 271	0
2	2022	6 643 823	3 045 605	3 598 218
3	2023	3 164 000	1 132 000	2 032 000
	Total	12 044 094	6 413 876	5 630 218

Une délibération par opération, viendra préciser les modalités des contrats de prêt et des financements .

Les administrateurs prennent connaissance de la synthèse présentée.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

V. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 8 logements, route de Puysséguir à CADOURS, code interne OPH 0090ER

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 196 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 8 logements, route de Puysséguir à CADOURS, code interne OPH 0090ER.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 196 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	196 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	18 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- Signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds
- Et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

A Balma le 27/10/2022
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31...
Nom/Prénom et qualité du signataire
Thierry Besançon

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

VI. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 29 logements résidence des Saules 4, rue des Saules à TOURNEFEUILLE, code interne 0085ER

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 888 849 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 30 logements à TOURNEFEUILLE, code interne 0085ER

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 888 849 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :



Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	482 849 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO-PRÊT
Montant :	406 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31 le 27/10/2022
Nom/Prénom et qualité du signataire
Thierry Besançon

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

VII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de construction neuve de 16 logements rue Déodat de Séverac à SAINT ALBAN, code interne 0337CN

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 349 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction neuve de 16 logements à SAINT ALBAN, code interne 0337CN

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 4 Lignes de Prêts pour un montant total de 1 349 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	104 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLAI BATI
Montant :	113 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet



Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	309 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLUS BATI
Montant :	823 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Balma, le 27/10/2022

Nom/Prénom et qualité du
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'O.P.H 31
signataire

Thierry Besançon

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON



Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER.

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

VIII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 14 logements, résidence de la Cave 1, avenue de Verdun à VILLEFRANCHE, code interne OPH 0040RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 224 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 14 logements à VILLEFRANCHE code interne OPH 0040RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 224 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET ECO-PRÊT
Montant :	224 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31

A. Balma, le 27/10/2022
Nom/Prénom et qualité du signataire

Thierry Besançon

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

IX. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 14 logements, résidence de la Cave 2, avenue de Verdun à VILLEFRANCHE, code interne OPH 0044RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 207 881 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 14 logements à VILLEFRANCHE code Interne OPH 0044RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 207 881 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET ECO-PRÊT
Montant :	207 881 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31

Thierry Besançon

Nom/Prénom et qualité du

Thierry Besançon

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry Besançon

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry Besançon

Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

X. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 15 logements Résidence le Kiosque, 32 B avenue de Toulouse à CARBONNE, code interne OPH 0078ER

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 206 083 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 15 logements à CARBONNE, code interne OPH 0078ER.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 206 083 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	206 083 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	18 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31

Thierry Besançon

A. Balma, le 27/10/2022

Nom/Prénom et qualité du signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31


Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31


Thierry BESANÇON

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XI. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de construction neuve de 13 logements, Résidence l'Escola rue des écoles à CASTANET, code interne 0341CN

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 205 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction neuve de 13 logements, rue des écoles à CASTANET, code interne 0341CN

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 4 Lignes de Prêts pour un montant total de 1 205 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	206 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLAI BATI
Montant :	347 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	211 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

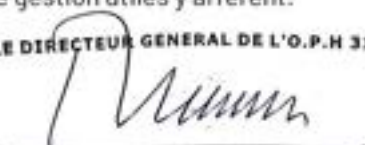
Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLUS BATI
Montant :	441 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'O.P.H 31



Thierry Besançon

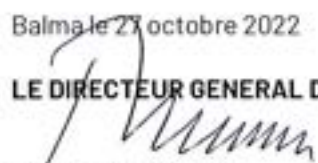
A. Balma, le 27/10/2022

Nom/Prénom et qualité du signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPH31



Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPH31



Thierry BESANÇON

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de construction neuve de 14 équivalent logements, foyer rue Lejeune à TOULOUSE, code interne 0306CN

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 513 458 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction neuve de 14 équivalent logements, rue Lejeune à TOULOUSE, code interne 0306CN

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 513 458 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	237 112 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

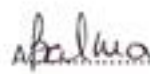
Ligne du Prêt :	PLAI BATI
Montant :	276 346 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31


Thierry Besançon

 le 27/10/2022

Nom/Prénom et qualité du
signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31


Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31


Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XIII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de construction neuve de 36 logements au 107 avenue de Toulouse à CARBONNE, code interne 0343CN

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 2 667 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction neuve de 36 logements à CARBONNE, code interne 0343CN

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 4 Lignes de Prêts pour un montant total de 2 667 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	246 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLAI BATI
Montant :	514 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	474 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

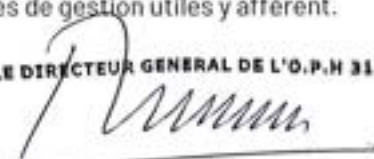
Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLUS BATI
Montant :	1 433 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31



Thierry Besançon

A. Balme, le 27/10/2022

Nom/Prénom et qualité du
signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31



Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31



Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASD, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER.

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XIV. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 16 logements, résidence Lasserre 1, 1 et 3 rue de l'Aneto à BOULOGNE SUR GESSE, code interne 0008ER

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 721 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements à BOULOGNE SUR GESSE, code interne 0008ER

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 721 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	257 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

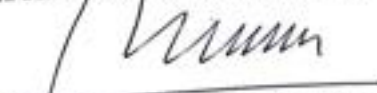
Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO-PRÊT
Montant :	464 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31


Thierry Besançon

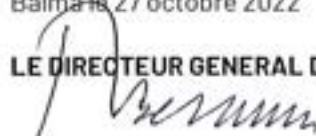
A Balma le 27/10/2022

Nom/Prénom et qualité du signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31


Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31


Thierry BESANÇON

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XV. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 35 équivalent logements, résidence Le Pastourel, 310 avenue de la Gare à BESSIERES, code interne OPH 0072RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 453 823 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 35 équivalent logement à BESSIERES, code interne OPH 0072RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 1 453 823€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PHARE
Montant :	1 453 823 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31

Thierry Besançon

Albalade le 27/10/2022
Nom/Prénom et qualité du signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER.

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XVI. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 53 équivalent logements, résidence Le Couloumé, allée du Couloumé à MONTESQUIEU VOLVESTRE, code interne 0062RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 471 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 53 équivalent logements à MONTESQUIEU-VOLVESTRE code interne 0062RE

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 1 471 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	755 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité * (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO-PRÊT
Montant :	716 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31

Thierry Besançon

Adeline le 24/10/2022

Nom/Prénom et qualité du signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XVII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 7 logements, résidence Lasserre 2, 5 rue de l'Aneto à BOULOGNE SUR GESSE, code interne 0034ER

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 380 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 7 logements à BOULOGNE SUR GESSE code interne 0034ER

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 380 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	268 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

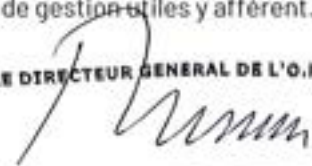
Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO-PRÊT
Montant :	112 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'O.P.H 31



Thierry Besançon

Balma le 27/10/2022

Nom/Prénom et qualité du signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON





REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 26 octobre 2022

Sous la Présidence de Jean - Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Dominique BELTRAME, et Alba SER.
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Michel LACAN, Robert LEON, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Alain SOTTIL et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Madame Sandrine BAYLAC à Monsieur GOJARD,
- Madame Christine COURADE à Madame BELTRAME,
- Monsieur Dominique FOUCHIER à Monsieur CAMBOU,
- Madame Michael PINAULT à Monsieur LEON,
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean Michel FABRE
- Monsieur Jean-François TORTAJADA à Madame Alba SER,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Khedidja BOUHACEIN
- Madame Anne LAVALADE

ASSISTAIT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Valérie NOUGAROLIS Attachée de Direction

20 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XVIII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 16 logements, résidence Les Pervenches 3 et 3A avenue du Donjon à SALIES DU SALAT, code interne 2010RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 561 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements à SALIES DU SALAT code interne 2010RE

Séance du 26/10/2022

Etaient présents :

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 561 000 € et dont les

caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

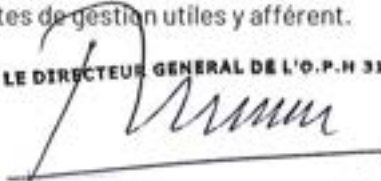
Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	291 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO-PRÊT
Montant :	270 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	de 0 % à 0,50 % maximum
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

A cet effet, le Conseil autorise son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31

Thierry Besançon

A. Balma le 24/10/2022
Nom/Prénom et qualité du signataire

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 27 octobre 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31

Thierry BESANÇON